

Plan sur l'accessibilité

Instech Télécommunication (Axians Canada)

Date de publication : Le 1^{er} juin 2026.

1. Renseignements généraux

Axians Canada est un partenaire de confiance des plus grandes entreprises de télécommunications au pays, qui lui confient leurs services de soutien à domicile et en entreprise. Forte de près de 30 ans d'expertise, l'entreprise se spécialise dans l'installation, l'entretien et la réparation de solutions de téléphonie, d'Internet et de télécommunications, tant pour une clientèle résidentielle qu'affaires. Reconnues pour leur professionnalisme, les équipes d'Axians Canada se distinguent par la qualité de leurs interventions et leur excellence en service à la clientèle.

Déclaration d'engagement

L'organisation s'engage à identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, et à offrir un environnement de travail ainsi que des services accessibles, inclusifs et exempts d'obstacles. Dans le secteur des télécommunications, Axians Canada reconnaît l'importance d'intégrer l'accessibilité dans l'ensemble de ses activités, tant à l'égard de ses employés et partenaires avec lesquels elle interagit.

Axians Canada respecte les exigences prévues par :

- la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)
- le Règlement canadien sur l'accessibilité (RCA)
- le Règlement du CRTC concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité

Même si la démarche n'est pas complétée à ce jour, l'organisation veut adopter une approche proactive afin de maintenir des pratiques équitables et accessibles.

2. Personne responsable de l'accessibilité

Axians Canada désigne le chef d'entreprise, Thibault Modrjewsik comme responsable de la mise en œuvre et du suivi des mesures en matière d'accessibilité. Ce service veille à l'identification et à la réduction des obstacles, ainsi qu'au respect des exigences prévues par la réglementation applicable.

Toute personne souhaitant formuler un commentaire, poser une question ou soumettre une demande liée à l'accessibilité peut communiquer avec l'entreprise par les moyens suivants :

- **Courriel :** rh.candidature@axians.ca
- **Téléphone :** (514) 382-1550
- **Par courrier :** Axians Canada, 2075 boul. Fortin, Laval, (Québec) H7S 1P4
- **Autres formats :** disponibles sur demande afin de répondre aux besoins particuliers

Axians Canada s'engage à traiter les demandes de manière respectueuse, confidentielle et dans des délais raisonnables.

Vous pouvez utiliser les coordonnées ci-dessus pour nous demander une copie de notre plan d'accessibilité et de la description de notre processus de rétroaction dans les médias substituts suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes handicapées. Nous vous fournirons le format que vous demandez le plus tôt possible. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 20 jours.

Consultation

Au moment de la publication du présent plan d'accessibilité, Axians Canada n'a pas encore réalisé de consultations formelles auprès de personnes en situation de handicap.

Axians Canada reconnaît toutefois l'importance de la consultation afin de mieux identifier, comprendre et éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Dans ce contexte, Axians Canada s'engage à mettre en place, dans les prochaines phases, des mécanismes de consultation incluant notamment la collecte de rétroactions issues des interventions sur les lieux de travail.

L'entreprise s'engage également à faire évoluer sa démarche afin d'intégrer, lorsque possible, la perspective de personnes en situation de handicap et de soutenir une amélioration continue de ses pratiques en matière d'accessibilité.

Accessibilité

Axians Canada s'engage à offrir des services accessibles, respectueux et inclusifs pour toute personne avec laquelle elle interagit dans le cadre de ses activités. Elle s'engage également à demeurer à l'écoute des besoins et à ajuster ses pratiques au fil du temps, afin de réduire les obstacles et d'offrir une expérience de service plus inclusive.

L'accessibilité est une responsabilité partagée qui s'inscrit dans l'amélioration continue des services offerts par l'entreprise.

3. Obstacles identifiés

Dans le cadre de ses activités, Axians Canada a identifié les obstacles suivants :

- communication technique
- contraintes terrain
- sensibilisation des employés
- complexité de certains documents

4. Rétroaction

Toute personne peut transmettre des commentaires sur l'accessibilité des services Axians Canada par les moyens suivants :

- **Courriel :** rh.candidature@axians.ca
- **Téléphone :** (514) 382-1550
- **Par courrier :** Axians Canada, 2075 boul. Fortin, Laval, (Québec) H7S 1P4
- **Autres formats :** disponibles sur demande afin de répondre aux besoins particuliers

Axians s'engage à :

- accuser réception des commentaires
- répondre dans un délai de cinq (5) jours ouvrables
- utiliser les commentaires reçus pour améliorer ses pratiques

5. Formats alternatifs

Le présent plan peut être offert en formats alternatifs sur demande. Les demandes peuvent être transmises à l'aide des coordonnées indiquées à la section 2.

Axians Canada s'engage à fournir ces formats dans des délais raisonnables, conformément aux exigences réglementaires.

6. Rapport d'étape et mise à jour du plan

Axians Canada:

- produira des rapports d'étape conformément aux exigences du CRTC
- mettra à jour son plan d'accessibilité au moins tous les trois ans
- documentera les progrès réalisés, les obstacles identifiés et les mesures mises en place

7. Amélioration continue

Axians Canada s'engage à améliorer en continu ses pratiques en matière d'accessibilité. L'entreprise continuera de s'appuyer sur ses observations terrain, les commentaires reçus et les exigences de ses partenaires afin d'offrir un service plus inclusif et de réduire les obstacles.

Déclaration officielle

Ce plan d'accessibilité a été approuvé par la direction d'Axians Canada et reflète l'engagement de l'entreprise envers l'inclusion et l'amélioration continue.

Domaines visés par l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) Obstacles et mesures correctives

Conformément à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité, Axians Canada a identifié les obstacles présents dans ses activités et met en place des mesures correctives adaptées à sa réalité de sous-traitant.

Emploi

Obstacles identifiés :

Les pratiques de recrutement et de gestion des ressources humaines ne comprennent pas encore de mesures formelles visant l'accessibilité.

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à intégrer progressivement des pratiques inclusives en emploi, notamment en :

- révisant les affichages de postes afin d'y inclure une mention d'ouverture à l'adaptation
- sensibilisant les gestionnaires à l'embauche inclusive
- évaluant les possibilités d'adaptation des postes, lorsque requis
- intégrant des considérations d'accessibilité dans ses relations avec les travailleurs

Environnement bâti

Obstacles identifiés :

Le bâtiment occupé par Axians Canada n'est pas entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, notamment pour les déplacements en fauteuil roulant et entre les étages. L'entreprise est locataire des lieux où il opère, soit le 4230 Rang Saint Elzéar Est, Laval, Québec, H7E 4P2

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à :

- identifier les contraintes d'accessibilité dans ses locaux
- privilégier, lorsque possible, des solutions alternatives (rencontres virtuelles, aménagements temporaires)
- communiquer avec le propriétaire de l'immeuble afin de signaler les enjeux d'accessibilité
- considérer l'accessibilité comme critère lors de toute relocalisation future

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Obstacles identifiés :

Aucune évaluation formelle de l'accessibilité des outils numériques n'a été effectuée.

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à :

- évaluer progressivement l'accessibilité de ses outils numériques essentiels
- privilégier des solutions technologiques simples et accessibles

- améliorer la lisibilité de ses communications électroniques
- tenir compte de l'accessibilité lors de l'acquisition de nouveaux outils

Communications autres que les TIC

Obstacles identifiés :

Aucune formation spécifique n'est offerte aux employés concernant la communication accessible. Les pratiques reposent principalement sur l'expérience individuelle.

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à :

- offrir une formation de base sur la communication claire et inclusive
- sensibiliser les techniciens aux besoins des personnes en situation de handicap
- promouvoir l'utilisation d'un langage simple et compréhensible
- encourager l'adaptation des interactions lors des interventions terrain

Acquisition de biens, services et installations

Obstacles identifiés :

Les processus d'approvisionnement ne prennent pas formellement en compte les critères d'accessibilité.

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à :

- intégrer, lorsque possible, des critères d'accessibilité dans ses décisions d'achat
- privilégier des fournisseurs et équipements qui répondent à des standards d'accessibilité
- tenir compte de l'accessibilité dans les équipements utilisés par ses équipes

Conception et prestation de programmes et de services

Obstacles identifiés :

Axians Canada ne conçoit pas les services, mais ses interventions peuvent présenter des obstacles (communication, adaptation aux besoins particuliers).

Mesures correctives prévues :

Axians Canada s'engage à :

- adapter les interventions lorsque possible
- améliorer la qualité des explications fournies sur place
- permettre la présence d'un accompagnateur lors des interventions
- transmettre aux donneurs d'ordres tout enjeu d'accessibilité observé

Transport

Obstacles identifiés :

Aucun obstacle majeur n'a été identifié dans ce domaine.

Mesures correctives prévues :

Aucune mesure corrective prévues.